

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reprofilage de la piste de ski Palsembleu et Golf- Commune Aime-La-Plagne - Station La Plagne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC AIME LA PLAGNE AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane LERENDU

RCS / SIRET

5 0 1 6 8 9 5 0 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43° Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés: b) Pistes de ski d'une superficie < 4 ha hors site vierge	Reprofilage de la piste existante Golf desservie par le TSD La Roche et le TSF Le golf et reprofilage de la piste existante Palsembleu desservie par le TSD de l'Envers. La surface totale des travaux sur ces deux pistes s'étend sur 3.9 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de reprofilage des pistes de ski Palsembleu et Golf. Ces travaux seront réalisés essentiellement en remblais. Des matériaux issus de la ZAC Plagne-Aime 2 000 seront mis à disposition de la SAP. L'aménagement de la ZAC en question a fait l'objet d'une évaluation environnementale (Dossier n°2017-ARA-AP-00361, avis rendu le 30/08/2017).

Aucun réseau neige de culture ne sera associé à ce projet.

4.2 Objectifs du projet

Le reprofilage de ces pistes de ski a pour objectif :

- Zone 1 piste Palsembleu : Atténuer le dévers et élargir la piste dans son contournement
- Zone 2 piste Golf : Comblent un talweg afin d'adoucir le dévers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La piste se situe sur des pâtures de moyenne à haute altitude.

Les travaux sur les zones 1 et 2 consistent à :

- décaper et stocker la terre végétale ;
- mettre les remblais par couches compactés ;
- encapsuler les matériaux amiantifères;
- remettre en place la terre végétale ;
- revégétaliser.

La surface de travaux s'étend sur 3.9 ha pour le reprofilage des pistes de ski existantes « Golf » et « Palsembleu ».

La hauteur maximale de remblais est de 17.10 m pour la piste Palsembleu. Concernant la piste golf la hauteur maximale de remblais est de 6.25 m.

Les travaux de reprofilage de la piste Golf débuteront à partir de mai 2021, pour une durée d'environ 2 à 3 mois. En revanche, le reprofilage de la piste Palsembleu débutera en 2022, les matériaux seront remblayés en plusieurs phases sur une durée de 4 à 5 ans en fonction de l'avancement des travaux de la ZAC La Plagne Aime 2000.

Les travaux seront suivis d'une revégétalisation avec un mélange de graines adaptées au site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés, le dévers des pistes Palsembleu et Golf sera corrigé.

Ainsi, l'exploitation hivernale de la piste sera facilitée pour les exploitants et la pratique du ski sera sécurisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager une piste de ski alpin (DAAP, article R473-1 code de l'Urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale de la piste skiée aménagée avant / après travaux - Piste Palsembleu.....	3 ha / 3 ha
- Surface totale de la piste skiée aménagée avant / après travaux - Piste Golf.....	6.4 ha / 6.4 ha
- Surface des terrassements (surface skiée + talus) - Piste Palsembleu.....	1.9 ha
- Surface des terrassements (surface skiée + talus) - Piste des Golf.....	2.0 ha
- Volume de remblais utilisés - Piste Palsembleu.....	120 300 m ³
- Volume de remblais utilisés - Piste Golf.....	48 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine skiable ski alpin de La
Plagne
Commune de Aime-La-Plagne

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Piste de ski Palsembleu La Plagne :

Bas piste Long. 6.39°26'82" E Lat. 45.30°51'82" N

Haut piste Long. 6.39°48'55" E Lat. 45.30°36'41" N

Piste Golf La Plagne :

Bas piste Long. 6.40°8'41" E Lat. 45.30°53'89" N

Haut piste Long. 6.39°49'56" E Lat 45.30°37'8" N

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein d'une ZNIEFF de type II : "Massif de la Vanoise".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente dans ou à proximité de l'emprise du projet selon l'inventaire régional (DREAL Auvergne - Rhône-Alpes), le Conservatoire des Espaces naturels de Savoie ainsi que le bureau d'étude KARUM ayant réalisé des prospections sur site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN pas encore disponible, site hors PIZ.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 : ZSC "Adret de Tarentaise" le plus proche à 5 km du site de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de réseau neige prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun matériaux excédentaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne prévoient aucun déficit en matériaux puisque le reprofilage des pistes consiste à remblayer les 2 zones considérées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale recensée sur la zone. La végétation en place sera temporairement supprimée sur l'emprise des travaux. Néanmoins, le projet se situe dans un secteur déjà aménagé pour la pratique du ski. Enfin, il est prévu une remise en état du site après les travaux, notamment par des opérations de revégétalisation avec des essences adaptées au site. Présence potentielle d'avifaune nichant au sol à proximité du projet ainsi que des plantes hôtes qui seront mises en défens pendant la durée des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piste de ski est exploitée pour le pâturage dans l'emprise des travaux. Le projet se trouve sur une zone paturée. Le projet aura un impact temporaire sur les prairies de pâturage, le temps que la végétation reprenne. La zone de remblais n°1 Golf ne sera pas exploitable à partir de l'année des travaux et l'année suivante afin de permettre une bonne recolonisation par la végétation. Les travaux seront phasés de telle sorte à remblayer d'abord la piste du golf puis Palsebleu pour une remise en état au fur et à mesure.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN pas encore disponible, site hors PIZ. Identifiée sur la carte des aléas géorisques en zone d'aléa faible retrait gonflement des argiles, risque sismique modéré et risque avalanche. A noter toutefois que l'ensemble des pistes est traité dans le cadre du PIDA. Projet à proximité directe d'une zone d'amiante environnementale.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le déplacement des matériaux s'effectuera uniquement sur site, les zones de reprofilage étant situées en bordure du projet de la ZAC Plagne Aime 2000. Le déplacement des matériaux sera donc très localisé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux généreront du bruit mais cet impact est temporaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement uniquement en phase travaux lié au transport et au compactage.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux uniquement diurne. Pas d'éclairage de la piste prévu.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux, du fait de l'utilisation d'engins de chantier généreront temporairement l'émission de polluants dans l'air. Cet impact temporaire est lié à la phase travaux.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré l'importante hauteur de remblais qui sera réalisé sur le reprofilage de la piste de ski existante Palsembleu, l'impact sur le paysage sera limité puisqu'il s'agit d'une dépression qui sera progressivement remblayée. De plus, la localisation de cette zone de reprofilage est peu visible, cela n'entravera donc pas la visibilité alentour.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste de ski est exploitée pour le pâturage dans l'emprise des travaux. Le projet se trouve sur une zone paturée. Le projet aura un impact temporaire sur les prairies de pâturage, le temps que la végétation reprenne. La zone de remblais n°1 Golf ne sera pas exploitable à partir de l'année des travaux et l'année suivante afin de permettre une bonne recolonisation par la végétation. Les travaux seront phasés de telle sorte à remblayer d'abord la piste du golf puis Palsembleu pour une remise en état au fur et à mesure.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est en lien direct avec le projet de la ZAC Plagne Aime 2000 soumis à Evaluation Environnementale. (Dossier n°2017-ARA-AP-00367 dont l'avis a été rendu le 30/08/2017). Les impacts cumulés sont :

- En phase de chantier le projet de ZAC pourra être à l'origine de destruction et de dommages aux habitats (essentiellement des zones rudérales et quelques prairies de fauche au droit de certains réseaux), de l'introduction et dissémination d'espèces végétales invasives, du dérangement de la faune, de la destruction d'habitats ouverts de l'avifaune et l'entomofaune. Il est également susceptible d'avoir des impacts potentiels sur les terrains naturels situés à proximité du chantier.
- Le projet de reprofilage de pistes se situe sur une zone exploitée pour le paturage, avec un impact sur les habitats naturels. Toutefois aucune espèce protégée ou menacée ne sera impactée par le projet.
- Effets cumulés concernant le déplacement des matériaux qui engendrera des perturbations temporaires sur les voies existantes. Les allers-retours des engins de chantiers risquent en effet de perturber le trafic routier.
- Effets cumulés concernant les nuisances liées au chantier en ce qui concerne l'air (émissions de poussières), le bruit et les vibrations qui pourront déranger temporairement les habitations alentours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures ERC:

- Déplacement restreint des matériaux. Les matériaux excédentaires issus du projet de ZAC La Plagne Aime 2000 seront utilisés pour le reprofilage des piste Palsembleu et Golf se situant à proximité directe.
- Prise en compte des enjeux naturels : évitement des espèces floristiques (Saulx Glaucue) et faunistiques (Plantes hôtes, Azuré du Serpolet et Traquet Tarier).
- Encapsulation des matériaux contenant de la fibre d'amiante et arrosage durant le transport pour éviter la dilution de la poussière d'amiante dans l'atmosphère.
- Mesures envers l'avifaune (effaroucheurs)
- Mise en défens des stations de Thym (Plante hôte de l'Azuré du serpolet)
- Revégétalisation avec mélange de graines adaptées au site
- Concertation avec les agriculteurs
- Impact limité sur le paysage puisque remblaiement d'une dépression, zone peu visible
- cahier des clauses environnementales

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le début des travaux est prévu pour mai 2021.

Projet hors zonage réglementaire du milieu naturel.

Secteur déjà aménagé pour la pratique du ski.

Pas d'espèces floristiques protégées ou patrimoniales recensées sur l'emprise de travaux.

Revégétalisation suite aux travaux de terrassements avec un mélange de graines adaptées au site.

Pentes des talus adaptées pour ne pas aggraver le risque d'éboulements rocheux et d'avalanches.

Mise en remblais sur un trou afin de limiter l'impact paysager.

Dans ce contexte il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le, 07/12/2020

Signature



SNC AIME LA PLAGNE AMENAGEMENT

Société en Nom Collectif au capital de € 15.250

L'Artois - Espace Pont de Flandre

11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19

501 689 509 R.C.S. PARIS – SIRET 501 689 509 00013